

CONFÉDÉRATION MONDIALE MORNESE DES ANCIENNES/NS ÉLÈVES DES FMA

Siège Légal et Administratif à Rome - Via Gregorio VII n. 133 Code Fiscal 97070250580

NOTE COMPLÉMENTAIRE AUX ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31.12.2023

Les états financiers clos au 31 décembre 2023 montrent un résultat positif de EUR 8.340 pour la période. Les états financiers mentionnés, dont cette note complémentaire fait partie intégrante, ont été audités par l'Auditeur et ont été rédigés conformément aux recommandations du Conseil National des Experts-Comptables, Commission des Entreprises Sans But Lucratif. Comparaison avec les états financiers de l'exercice précédent

Le bilan et le compte de résultat présentent, à des fins comparatives, les valeurs de l'exercice précédent. Les aspects les plus significatifs des états financiers et de la gestion de 2023 sont mis en évidence ci-dessous.

Activité Associative

L'analyse de la situation économique et patrimoniale de l'association révèle les aspects suivants :

- Le résultat économique net de l'année est positif à EUR 8.340.
- Les recettes institutionnelles s'élèvent à EUR 58.054. Ces recettes se rapportent, outre aux cotisations des membres, aux offres, contributions et remboursements, aux recettes du congrès européen '23.
- Le coût du périodique "Unione", uniquement pour la version en langues étrangères, est substantiellement identique à celui de 2022.
- Les coûts administratifs sont également substantiellement identiques aux valeurs de 2022.
- La disponibilité financière s'élève à EUR 117.131 (disponibilité en caisse de EUR 7, dépôts bancaires de EUR 117.124), légèrement supérieures aux valeurs de 2022.
- Le fonds TFR au 31.12.2023 est nul, car le personnel employé a été transféré à l'Association Mornese Onlus.

En ce qui concerne les éléments de ce bilan, il convient de noter en particulier que :

- Les éléments regroupés dans la présentation du bilan et du compte de résultat sont commentés dans la section spécifique de la Note complémentaire.
- Pour les fonds, les provisions de l'exercice et les utilisations sont mises en évidence.
- Les risques et les pertes de l'exercice, même s'ils sont connus après la clôture de l'exercice, ont été pris en compte.
- Les éléments de l'actif et du passif appartenant à plusieurs lignes du bilan sont spécifiquement mentionnés.
- Il n'y a pas de créances ni de dettes en devises étrangères.

1. CRITÈRES APPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION DES POSTES DU BILAN ET DANS LES RÉGULARISATIONS DE VALEUR

1.1 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition majoré des frais accessoires d'acquisition d'imputation directe. Aucune charge financière n'a été imputée aux immobilisations.

1.2 Amortissements

Les amortissements des immobilisations corporelles ont été calculés sur la base de la durée de vie utile résiduelle de chaque actif individuel.

1.3 Titres

Les participations restent à EUR 500.

1.4 Stocks

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur de marché.

1.5 Provisions pour dépenses futures

Les provisions pour dépenses futures restent à EUR 37.586, égales au montant provisionné lors de l'exercice précédent.

2. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

2.1 Immobilisations corporelles

Les amortissements ont réduit à zéro la valeur comptable nette des biens en propriété de l'association.

2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à EUR 500, détaillées dans le tableau annexe n° 4.

3. COMPOSITION DES POSTES "FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET D'EXTENSION" ET "GOODWILL"

Il n'y a pas de frais d'établissement et d'extension ni de coûts de goodwill dans le bilan.

4. VARIATIONS DANS LA COMPOSITION D'AUTRES POSTES DE L'ACTIF ET DU PASSIF : EN PARTICULIER POUR LES FONDS ET LES INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT, LES UTILISATIONS ET LES PROVISIONS

La composition des postes non spécifiés ailleurs est décrite analytiquement dans les tableaux annexes n° 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

5. LISTE DES PARTICIPATIONS DIRECTES OU À TRAVERS DES SOCIÉTÉS FIDUCIAIRES OU INTERPOSÉES, DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET CONTRÔLÉES

Au cours de l'exercice, la Confédération a détenu une participation dans le capital de "NON UNO DI MENO ONLUS Projet de développement des anciennes/anciens élèves des Filles de Marie Auxiliatrice" maintenant Association Mornese Onlus, inscrite à la valeur de souscription de EUR 500.

6. MONTANT DES CRÉANCES ET DETTES AVEC UNE DURÉE RÉSIDUELLE SUPÉRIEURE À CINQ ANS ET DETTES GARANTIES PAR DES GARANTIES RÉELLES SUR LES BIENS SOCIAUX, AVEC UNE INDICATION SPÉCIFIQUE DE LA NATURE DES GARANTIES

Il n'y a pas de dettes ni de créances avec une durée résiduelle supérieure à cinq ans ni de dettes garanties par des garanties réelles sur les biens sociaux dans le bilan.

7. COMPOSITION DES POSTES "CRÉANCES ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE" ET "PROVISIONS POUR CHARGES" DU BILAN, AINSI QUE LA COMPOSITION DU POSTE "AUTRES RÉSERVES"

Les créances et charges constatées d'avance sont détaillées analytiquement dans le tableau annexe n° 11. À cet égard, il convient de noter ce qui suit :

- Parmi les charges constatées d'avance figure le montant des coûts anticipés relatifs aux primes d'assurance de 2023.
- Les produits constatés d'avance se rapportent aux revenus perçus en 2023 mais relatifs aux exercices suivants.

8. MONTANT DES CHARGES FINANCIÈRES IMPUTÉES AU COURS DE L'EXERCICE AUX VALEURS ENREGISTRÉES DANS L'ACTIF DU BILAN, DISTINCTEMENT POUR CHAQUE POSTE

Aucune charge financière n'a été capitalisée au cours de l'exercice.

9. ENGAGEMENTS NON RÉSULTANTS DU BILAN : INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION ET LA NATURE DE CES ENGAGEMENTS, SPÉCIFIANT CEUX LIÉS AUX ENTREPRISES CONTRÔLÉES, ASSOCIÉES, CONTRÔLANTES ET AUX ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE DE CES DERNIÈRES

Il n'y a pas d'autres engagements, en dehors de ceux résultants du Bilan.

10. REVENUS DES ACTIVITÉS TYPIQUES AVEC UNE RÉFÉRENCE PARTICULIÈRE AUX REVENUS INSTITUTIONNELS

Au cours de l'exercice en cours, l'entité a reçu des revenus générés par les cotisations de membres de EUR 29.127, des conventions de EUR 28.347, des offres et contributions de EUR 10, ainsi que d'autres revenus de EUR 570.

11. MONTANT DES REVENUS DES PARTICIPATIONS, AUTRES QUE LES DIVIDENDES, VISÉS À L'ARTICLE 2425 N. 15

La Confédération n'a reçu aucun revenu des participations au cours de l'exercice.

12. NOMBRE MOYEN D'EMPLOYÉS RÉPARTIS PAR CATÉGORIE

Au cours de 2021, la Confédération n'a eu aucun employé. La seule ressource de personnel consiste en une employée de l'Association Mornese Onlus détachée pour quelques heures hebdomadaires.

CONCLUSIONS

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je propose que vous approuviez les états financiers de la Confédération au 31.12.2023 et que vous affectiez le bénéfice de EUR 8.340 aux réserves.

Rome, le 11 mai 2024